



CAMERCAP-PARC



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

Cameroon Policy Analysis and Research Center
Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales

CAMERCAP-PARC

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroon

**année
2013**

Yaoundé, août 2014

République du Cameroun

Paix - Travail - Patrie

Ministère de l'Économie, de la Planification et
de l'Aménagement du Territoire

Fondation pour le Renforcement des

Capacités en Afrique

(ACBF)

**Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales
CAMERCAP-PARC**

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

Année 2013

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
AVANT-PROPOS	5
A. GESTION ECONOMIQUE.....	8
1. Cadre macroéconomique.....	8
2. Politique budgétaire	10
3. Politique de la dette.....	12
B. POLITIQUES STRUCTURELLES	14
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce.....	14
5. Secteur financier.....	16
6. Environnement de la réglementation des affaires.....	18
C. MESURES D'INCLUSION/D'EQUITE SOCIALE.....	21
7. Egalité hommes-femmes.....	21
8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques	22
9. Valorisation des ressources humaines	24
10. Protection sociale et travail	25
11. Politiques et réglementation de l'environnement	27
D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC.....	29
12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit	29
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière.....	30
14. Efficacité de la mobilisation des ressources.....	31
15. Qualité de l'administration publique.....	32
16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	34

Sigles et abréviations

ACP	Afrique – Caraïbes - Pacifiques
ANOR	Agence des normes et de la qualité
APE	Accord de partenariat économique
APV-FLEGT	Accord de partenariat volontaire - Forest law enforcement governance and trade
API	Agence de promotion des investissements
APPME	Agence de promotion des petites et moyennes entreprises
ARV	Anti rétroviral
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BIT	Bureau international du Travail
BM	Banque mondiale
BNT	Barrière non tarifaire
CAMERCAP- PARC	Centre d’analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales
CBF	Cameroon Business Forum
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique Centrale
CFCE	Centres de formalités de création d’entreprise
CFS	Contrôle financier spécialisé

CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurance
CME	Centre des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique Centrale
CONSUPE	Contrôle supérieur de l'Etat
CPIA	Country policy and institutions assessment
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
DCOOB	Division de contrôle des opérations budgétaires
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EDS	Enquête démographique et de santé
EMF	Etablissement de micro finance
EPA	Etablissement public administratif
GICAM	Groupement inter patronal
GUCE	Guichet unique du commerce extérieur
INS	Institut national de la statistique
ITIE	Initiative de transparence pour les industries extractives
KPDC	Kribi power development company
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINFI	Ministère des finances
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique

OAPI	Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAJER-U	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine
PAPMOD	Programme d'appui à la modernisation des douanes
PIAASI	Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIFMAS	Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micros entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RASIPEFIN	Rapport sur la situation et les perspectives économique, sociale et financière de la nation
RCA	République Centrafricaine
SNRC	Stratégie nationale de renforcement des capacités
SONARA	Société nationale de raffinage
SYDONIA	Système douanier automatisé
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

Avant-propos

Le Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales (CAMERCAP-PARC) a le plaisir de partager avec vous la 3^{ème} édition de la série Evaluation des politiques et des institutions du pays. L'exercice est qualifié d'autoévaluation pour spécifier l'approche utilisée.

En effet, l'exercice de *Country policy and institutions assessment* (CPIA) est réalisé par la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis des années. La méthodologie utilisée par les deux institutions est assez similaire dans l'approche et dans la finalité. Le questionnaire utilisé est le même.

Dans l'approche, il s'agit d'un questionnaire en 04 sections, 16 critères déclinés en 53 sous-critères. Chaque sous-critère est évalué et noté sur une échelle de 1 à 6, partant de **Très insatisfaisant depuis au moins 02 ans (1)** jusqu'à **Très satisfaisant depuis au moins 03 ans (6)**. La somme des points est compilée par chaque institution selon un algorithme propre qui produit une note finale.

La méthode consiste pour la BM à commettre un consultant pour rencontrer les autorités et institutions du pays, à compiler les rapports et données qui sont analysés en vue de la notation. Le résultat final est de la compétence de la BM.

La BAD, elle, fait faire l'exercice ou commet une mission de son staff pour collecter les données et informations et discuter avec les autorités. Le résultat est présenté généralement lors d'un atelier de restitution regroupant leurs différentes parties.

La finalité quant à elle est pratiquement la même, à savoir déterminer le niveau d'allocation des ressources financières au pays dans ces différents guichets. Ce qui est normal, étant donné que les deux institutions sont avant tout des banques de développement.

ACBF reprend le même exercice d'évaluation, mais avec quelques différences.

1. Sur l'approche méthodologique : le même support de collecte (questionnaire) est utilisé. Mais ici on parle **d'autoévaluation**. Le pays se note lui-même sous la conduite d'un Policy unit (Think tank mis en place par ACBF dans le pays). Dans le cas du Cameroun, le Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales (CAMERCAP-PARC) est responsable de l'activité.
2. Sur la finalité : ACBF étant spécialisé dans le renforcement des capacités comme l'indique sa mission, **la finalité de l'autoévaluation est focalisée sur les capacités et non sur l'allocation des ressources**. L'autoévaluation met en relief le niveau des capacités vu de

l'intérieur (par les évaluateurs nationaux) et permet ainsi d'aboutir à des propositions de réformes et/ou de renforcement des capacités dans les domaines ciblés.

L'autre intérêt étant que le pays ne se compare pas à un autre, mais par rapport à lui-même, sur le niveau de ses propres performances. C'est un avantage d'auto-émulation dans le domaine du renforcement des capacités.

A cet effet, un atelier réunissant les 03 institutions s'est tenu à Yaoundé en juin 2012 afin de confronter les méthodes, les résultats et les finalités. Les conclusions ont abouti à la validation des 03 méthodes et résultats qui sont loin d'être conflictuelles mais complémentaires. (cf. **Devarajan, chief economist à la BM**).

Echelle de notation commune aux trois institutions allant de 1 à 6 :

• Très insatisfaisant depuis au moins 2 ans	1
• Insatisfaisant	2
• Modérément insatisfaisant	3
• Modérément satisfaisant	4
• Satisfaisant	5
• Très satisfaisant depuis au moins 3 ans	6

Les notes intermédiaires telles que 1,5 ; 2,5 ; 3,5 ; 4,5 ; et 5,5 sont autorisées.

Dans le cas spécifique du Cameroun pour les années 2011, 2012 & 2013, l'exercice est conduit par le CAMERCAP-PARC - Ancien Projet de Renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun.

Sur la base du questionnaire standard ci-dessus évoqué, le Coordonnateur du centre procède au casting des évaluateurs. Ils sont issus en majorité des administrations publiques, mais aussi du secteur privé et de la société civile.

Une première séance de travail regroupant tous les évaluateurs identifiés en fonction de leur champ de compétence et de leur expérience est organisée autour du Coordonnateur. L'objectif principal est d'expliquer l'approche ACBF de l'exercice du CPIA que beaucoup connaissaient déjà (selon la Banque Mondiale et selon la BAD), puis de distribuer le questionnaire.

Chaque évaluateur procède pendant une période n'excédant pas 02 semaines à l'esquisse de notation avec note explicative ; puis une seconde réunion en plénière a lieu pour partager les avis et confronter les notes des uns et des autres.

L'unité de coordination est alors chargée d'en faire une compilation. Cette synthèse est de nouveau envoyée à chaque évaluateur et sert de document de travail lors de l'atelier de validation organisé à cet effet dans un hôtel de la place. L'atelier est généralement élargi à d'autres acteurs qui n'ont pas participé à l'évaluation. On peut compter 30 à 50 participants.

Sur le plan méthodologique du déroulement des travaux de l'atelier, 03 options sont envisagées : ayant admis que chaque section a son champion,

- a) l'idée la plus convaincante est adoptée si le « spécialiste » a des arguments techniques plus solides qui réussissent à obtenir l'alignement des autres ; la notation est consensuelle.
- b) lorsque l'idée générale converge et que les notes ne l'étaient pas, on adopte l'idée et la note finale est la moyenne des notes des évaluateurs.
- c) en cas de non convergence d'idée et de notation non conciliante, une synthèse est proposée et adoptée. La note finale est la moyenne arithmétique simple, au mieux par consensus.

Mais en général, le cas c) n'a pas été très fréquent.

Sur le plan de la forme, le document de synthèse est redistribué par mail à tous pour dernière lecture et observations éventuelles. La version finale est donc le fruit d'un consensus – pas nécessairement l'unanimité – des évaluateurs.

Les difficultés rencontrées sont liées à la structure du questionnaire qui reste très « générique » et non spécifique. Les évaluateurs auraient souhaité désagréger les questions pour des argumentations et des notations plus ciblées. Mais, la camisole imposée pour besoin de comparabilité avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement l'exige.

L'avantage de l'approche ACBF réside dans une meilleure appropriation des notes élémentaires et du résultat final lorsqu'il sera publié.

Barnabé OKOUDA,

Coordonnateur CAMERCAP-PARC.

A. Gestion économique

1. Cadre macroéconomique

Ce critère permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

Critère 1 : Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?

Note

5,5/6

La politique monétaire est définie dans le cadre de la Zone Franc qui assure une parité fixe entre le franc CFA et l'Euro.

Du fait de son appartenance à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la gestion de la politique monétaire est confiée à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui fixe les objectifs globaux au niveau communautaire. Le taux de change est fixe par rapport à l'euro et la convertibilité illimitée garantie. L'exercice de programmation monétaire est conduit par la BEAC de manière indépendante mais en concertation avec l'Administration du Cameroun. S'agissant de la stabilité des prix, elle est clairement définie dans le critère de convergences multilatérales en zone CEMAC dans lesquelles le taux d'inflation annuel ne doit pas dépasser 3% ; ce critère a été respecté en 2013. Le taux d'inflation en 2013 a connu une baisse de 0,3 points par rapport à 2012 pour se situer à 2,1% au 31 décembre 2013. Il faut noter que les mesures prises par les autorités notamment la subvention des prix du carburant à la pompe et l'approvisionnement des marchés en produits de grande consommation ont permis de maîtriser l'inflation.

Le pays a aussi respecté les autres critères de convergence que sont : un solde primaire de base positif, la non accumulation des arriérés et une dette en dessous du seuil plafond.

Critère 2 : Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel) ?

Note

4/6

Les politiques en cours visent l'amélioration de l'offre globale. Les politiques menées par le gouvernement visent à augmenter la production des produits de substitution afin de réduire le déficit de la balance commerciale dont la situation s'est améliorée en 2013 de 14 milliards de FCFA par rapport à 2012.

On peut aussi relever l'amélioration de la fourniture de l'énergie afin de soutenir la production industrielle ; la mise en production très prochaine des nouvelles cimenteries, l'amélioration de la production agricole par l'agriculture de deuxième génération qui devrait booster les exportations. On note aussi le développement de la riziculture et de la pisciculture (en 2013 les importations de poissons et de riz ont représenté environ FCFA 500 milliards). Par ailleurs, des mesures sont mises en œuvre pour relever le niveau des exportations et réduire les importations donc à rétablir l'équilibre extérieur à court terme. Il y a lieu de souligner qu'une remise en question des exonérations concédées pour les importations des produits de première nécessité est envisagée. Car, à l'observation, les constats effectués révèlent que ces exonérations ne bénéficient pas pleinement au consommateur camerounais. Les importations massives de riz et de poissons étant en occurrence souvent réexportées.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- *Rendre visible le lancement effectif de tous les projets en instance.*
- *Supprimer les exonérations à l'importation des produits de première nécessité et encourager la production locale.*

Critère 3 : Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?

Note

5/6

En 2013, quatre mesures majeures ont été prises par les autorités pour créer un cadre incitatif à l'investissement: (i) la loi fixant les incitations à l'investissement privé, (ii) la loi régissant les zones économiques, (iii) la création d'une Agence de Promotion des PME et (iv) la publication du texte instituant la libéralisation des annonces légales. Toutes ces mesures visant à améliorer le climat des affaires n'ont pas permis d'améliorer le rang du Cameroun au classement *Doing business 2013*.

Le retard observé dans la réalisation des grands projets énergétiques, routiers et portuaires décourage les potentiels investisseurs. En 2013 par exemple, la dégradation des services offerts par le Port Autonome de Douala avec pour conséquence l'allongement des délais de passage, a impacté négativement le secteur privé.

Toutefois, de nombreuses incitations sont offertes pour faciliter et inciter l'investissement privé (régime PPP, loi de 2013 relative à l'incitation de l'investissement privé). Une agence dédiée est chargée de l'accompagnement des investisseurs, à savoir l'Agence de Promotion des Investissements (API). En outre, il est institué un dialogue permanent entre l'Etat et le secteur privé, notamment dans le cadre du Cameroon Business Forum, qui permet aux deux parties de s'accorder sur la marche de l'économie ainsi que sur les réformes nécessaires.

Cependant, on est en droit de formuler des réserves sur les résultats de mise en œuvre des résolutions...

En ce qui concerne les financements, l'Etat et le secteur privé sont certes concurrents sur la mobilisation des ressources sur les marchés financiers, mais, en 2013, les banques sont demeurées surliquides malgré le recours de l'Etat sur le marché financier national. En outre, les titres publics ont été admis au refinancement auprès de la BEAC, ce qui a augmenté le volant de liquidité des ressources prêtables des banques. En conséquence de tout cela, on peut reconnaître que les politiques mises en place permettent d'éviter l'éviction de l'investissement privé.

Toutefois, il subsiste des récriminations concernant le remboursement du crédit de TVA aux entreprises.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- *Opérationnaliser les différentes structures créées et ayant la responsabilité de booster l'investissement privé ;*
- *Améliorer le processus de remboursement des crédits de TVA ;*
- *Améliorer les procédures de règlement des factures par l'administration.*

2. Politique budgétaire

Ce critère permet d'évaluer la viabilité à court et moyen termes de la politique budgétaire (en tenant compte de la politique monétaire et de taux de change, ainsi que de la soutenabilité de la dette publique), et son impact sur la croissance. La politique budgétaire est considérée comme non viable lorsqu'elle se traduit par une augmentation continue du ratio dette/PIB, et/ou lorsqu'elle crée des besoins financiers qui ne peuvent pas être adéquatement satisfaits en mobilisant les fonds disponibles pour le secteur public. La viabilité est évaluée en tenant compte des dépenses publiques hors-budget et des éléments de passif éventuel.

Critère 4 : Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?

Note

4/6

Par principe, le solde primaire qui traduit la capacité du pays à honorer ses engagements en matière de dette, après paiement des dépenses incompressibles, est considéré comme révélateur de l'équilibre budgétaire. Selon les directives de la CEMAC, le solde primaire rapporté au PIB qui est un des critères de convergence doit être positif ou nul. Pour l'année 2013, avec un solde budgétaire de +304,2 milliards de FCFA, soit +2,1% du PIB, ce critère a été respecté. La bonne réalisation de la production pétrolière, le bon comportement de la fiscalité intérieure et la contraction de la dépense publique ont permis d'obtenir quelques résultats satisfaisants. Toutefois, ces résultats masquent des insuffisances dans la gestion des finances publiques

caractérisées par la faiblesse des dépenses d'investissement, la forte pression des subventions des prix du carburant, le montant assez élevé des avances de trésorerie et des dépenses fiscales, etc.

En 2013, si le Cameroun a obtenu un solde primaire positif et, il n'a pas accumulé des arriérés de paiements (autre critère de convergence). En outre, le gouvernement met un accent particulier sur l'amélioration des recettes non pétrolières (eu égard à la volatilité des recettes pétrolières et au caractère épuisable et non renouvelable du pétrole). Cette orientation renforce l'objectif de conforter la viabilité des finances publiques.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- *Budgétiser toutes les dépenses ;*
- *Améliorer les recettes non pétrolières ;*
- *Poursuivre la réflexion relative à la suppression de la subvention sur le carburant.*

Critère 5 : Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?

Note

4/6

En 2013, à l'instar des années antérieures, l'exécution budgétaire a été marquée par le blocage de précaution de 10% du budget de chaque ministère et conséquemment de 10% du budget global dans le but de résorber d'éventuels chocs. De plus, le Ministère des Finances (MINFI) met en œuvre la régulation budgétaire, qui se traduit par des quotas budgétaires par trimestre à chaque ordonnateur du Budget de l'Etat. Le système de régulation budgétaire, l'opérationnalité du Comité de trésorerie et le recours à l'emprunt sur le marché pour financer le déficit de trésorerie et la réalisation des grands projets permettent d'absorber les chocs économiques liés à la baisse de la production pétrolière et au ralentissement de l'économie mondiale. Le gouvernement constitue, au niveau de la Banque centrale, des réserves qui permettront le moment venu d'atténuer les chocs éventuels. Enfin, le dispositif législatif permet, le cas échéant, de recourir à des ordonnances ou à des lois de finances rectificatives pour procéder aux ajustements souhaités de la loi de finances. Toutes ces mesures sont de nature à permettre à l'Etat d'absorber d'éventuels chocs, pour peu que ceux-ci soient d'une ampleur maîtrisable par rapport aux ressources du pays.

Critère 6 : Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?

Note

5/6

La réalisation des grands projets d'infrastructure reste le plus grand levier de la croissance économique à moyen terme (barrages, ports, autoroutes, logements sociaux, etc.). C'est ainsi que le Cameroun a atteint

un taux de croissance annuel de 5,5% en 2013, soit 0,9 point de plus par rapport à 2012, et projete un taux de croissance de 6 % en 2014.

Les efforts actuels dans ce sens sont principalement orientés vers l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'énergie, avec la construction de nombreux barrages et centrales électriques. C'est un facteur important pour la production industrielle et l'un des goulots d'étranglement de l'économie camerounaise, auquel l'on impute une perte de 1% de croissance. Par ailleurs les grands projets d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires sont en cours de réalisation ou envisagés. Toutes ces actions et bien d'autres visent à atteindre les objectifs de croissance à moyen terme fixés dans le DSCE, mais le rythme reste timide et en dessous du sentier optimal du DSCE. Il existe par conséquent des marges de progression disponibles à explorer et à exploiter.

3. Politique de la dette

Critère 7 : Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?

Note

4,5/6

Le pays a adopté une stratégie nationale d'endettement qui est assez bien suivie. En 2013, les critères de soutenabilité de la dette publique telle qu'édictés par le Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette (Banque mondiale et FMI) ont été respectés de même que les critères de convergence de la CEMAC s'y rapportant, notamment la non accumulation des arriérés. Le respect du critère de convergence relatif au taux d'endettement public qui est de 13,5% en 2013, est largement inférieur au plafond de surveillance multilatérale de 70% et la non-accumulation des arriérés sur la dette intérieure.

On note cependant une augmentation rapide du stock de la dette par rapport au PIB, signe que le premier augmente plus vite que le second. Le stock de la dette en pourcentage du PIB est fort heureusement suffisamment bas et il est à espérer que l'impact positif escompté des projets structurants (source d'endettement) sur la croissance et sur les finances publiques va dans le moyen terme être palpable. La soutenabilité de cette dette à long terme est renforcée par le niveau concessionnel de la dette publique extérieure et le fait que les nouveaux emprunts sont directement orientés vers les grands projets capables de booster à moyen et long terme la croissance.

On peut toutefois regretter le fait que les financements négociés ne soient pas toujours alignés sur la stratégie adoptée. Par ailleurs, un bémol sera posé sur la qualité des utilisations de cet endettement, et donc de sa soutenabilité à long terme.

Critère 8 : Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette?**Note****4/6**

Tous les principaux ratios de viabilité et de solvabilité de la dette publique sont en dessous du seuil critique et montrent ainsi que la dette reste viable jusqu'en 2023.

Toutefois, les risques de dérapage peuvent survenir si les recettes d'exportations continuent de baisser.

En effet, la dette publique totale est déjà soutenable et l'objectif pour le Cameroun est donc de maintenir cette soutenabilité. La dette extérieure, pour l'essentiel est contractée sous une forme concessionnelle et orientée à la réalisation de projets, et donc de nature à contribuer à la croissance. La dette intérieure contractée sur le marché financier est affectée aux projets d'investissement. On peut cependant noter deux problèmes dans l'un et l'autre cas. Au plan extérieur un problème de maturation des projets et de lenteur dans la mise en œuvre qui se matérialise par un volume important de SEND (soldes engagés non décaissés), cela a pour conséquence de décaler l'impact des projets sur la croissance et conséquemment, l'amélioration des ratios de soutenabilité de la dette. Au plan intérieur, une certaine insuffisance de la gestion budgétaire des établissements publics administratifs qui induit la prise en charge de leurs passifs par le gouvernement via des audits, sous forme de dette non structurée.

Critère 9 : Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques.**Note****4/6**

La coordination continue de s'améliorer à travers le Comité National de la Dette Publique (CNDP) créé en 2008 et installé en 2010. Le CNDP a démarré ses activités avec pour mission principale de permettre d'assurer progressivement une gestion efficiente de la dette. La saisine du CNDP est désormais obligatoire pour tout projet sollicitant un financement extérieur. A cet effet le CNDP doit donner son avis technique et juridique sur la qualité du projet à financer et sur la soutenabilité de l'emprunt y afférent

Il est envisagé qu'au terme de l'opérationnalisation complète du CNDP, aucune décision majeure relative aux opérations d'endettement ne puisse être prise sans avoir préalablement été analysée par ce comité pour en déceler les impacts sur le profil de viabilité de la dette publique. Enfin, il y a lieu de relever que les différentes administrations en charge des autres politiques macroéconomiques sont hautement représentées au sein du CNDP. De même la stratégie d'endettement est une partie intégrante du DSCE.

Action à mener pour améliorer la situation : systématiser et s'assurer de la maturation de chaque projet avant tout engagement.

B. Politiques structurelles

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens.

Critère 10: Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale.

Évaluer le niveau de l'appui qu'apporte le pays aux organisations régionales dont il est membre, ainsi que son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale

Note

5,5/6

Le Cameroun abrite le siège de plusieurs institutions d'intégration sous-régionale. Il est le seul pays de la CEMAC à ce jour à avoir mis en circulation le passeport biométrique CEMAC. Il applique la libre circulation avec la République Centrafricaine (RCA), le Congo et le Tchad et le principe de réciprocité avec le Gabon et la Guinée Equatoriale. Le pays a ratifié tous les accords sous-régionaux et régionaux et s'attèle avec succès, à respecter les critères régionaux de convergence. Le Cameroun participe également de façon très active depuis 2009 au processus de fusion/absorption de la CEMAC/CEEAC. Le Cameroun participe effectivement à la résolution des conflits qui mettent en péril l'intégration régionale notamment le conflit en RCA.

Dans le cadre de l'APE régional, le Cameroun a déjà pris une mesure transitoire en attendant la participation effective des autres pays de la CEMAC.

Critère 11 : Promotion du commerce.

Évaluer le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial

Note

5/6

Les accords de l'OMC sont en cours de signature. Le pays a paraphé les accords d'étape des politiques commerciales avec l'Union Européenne (APE) en 2007 et signé en 2009.

Le pays ne dispose pas de barrières non tarifaires ni de normes à l'entrée.

Du fait de son appartenance à la CEMAC et de l'application subséquente d'un tarif extérieur commun (TEC) qui ne peut être modifié unilatéralement, le régime commercial est transparent et prévisible.

Les enjeux de la promotion du commerce résident sur la ratification des accords de partenariat économique (APE) par les pays de la CEMAC. Le 21 mai 2013, le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté le règlement (UE) 527/2013 modifiant le règlement (CE) N°1528/2007 du Conseil en vue d'exclure un certain nombre de pays, dont le Cameroun de la liste des régions ou États ayant conclu des négociations concernant les accords de partenariat économique UE-ACP. Les pays concernés sont ceux qui n'ont pas pris les mesures nécessaires en vue de la ratification de leurs accords respectifs. Ce règlement est applicable à partir du 1^{er} octobre 2014.

En conséquence, à partir de cette date, les produits en provenance du Cameroun et de ces 16 autres pays cesseront de bénéficier de l'accès préférentiel sur le marché de l'Union européenne si des mesures appropriées ne sont pas prises pour la ratification desdits accords. A date, même si le Gouvernement Camerounais a annoncé son intention de procéder à la ratification de l'accord d'étape, il continue de réaffirmer sa préférence pour un Accord régional équilibré.

Cet exercice d'équilibrisme ne pourrait cependant durer plus longtemps. Il va falloir résoudre un important dilemme.

Critère 12 : Evaluer les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence.

Note

4,5/6

La gestion de la fiscalité de porte est automatisée depuis 2007 à travers SYDONIA, plateforme informatique sur laquelle travaillent les consignataires, les commissionnaires agréés en Douane et le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Le souci de réformer et de moderniser l'administration douanière est palpable, avec notamment le Programme d'appui à la modernisation des douanes (PAPMOD) appuyé par l'UE. Des concertations avec les contribuables sont régulièrement organisées et un forum Douane-Opérateurs économiques a été mis en place et est fonctionnel.

Cependant, les tracasseries administratives persistent du fait aussi d'une absence de mainmise sur les intermédiaires. Les délais de dédouanement sont encore considérés comme longs et sont imputables à la multiplicité des acteurs dans la chaîne de dédouanement.

Comme sur l'ensemble des régies financières, la lutte contre la corruption s'installe dans le temps. Un Comité chargé des questions de corruption et d'éthique en douane a été mis en place et est fonctionnel.

Cependant, on peut regretter le manque de visibilité dans la modernisation effective de la fiscalité de porte par rapport à la libération du commerce international que prône l'OMC et la fin des ACP.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- éliminer les tracasseries administratives ;
- accentuer la lutte contre la corruption ;
- améliorer la visibilité dans la modernisation effective de la fiscalité de porte.

5. Secteur financier

Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui régissent ce secteur.

Critère 13 : La stabilité financière.

Note

4/6

Le volume des créances compromises est très élevé, à tel point que le Conseil National du Crédit a élaboré et met en œuvre une stratégie de communication dans le but d'amener les créanciers des banques à honorer leurs engagements. Par ailleurs, l'Autorité monétaire a pris des mesures visant à recapitaliser progressivement tous les établissements de crédits, la première phase ayant été bouclée avec succès le 31 décembre 2013.

Le cadre législatif et légal permet au secteur financier de vendre les biens donnés en garantie pour se refinancer. Des textes de loi visant à formaliser le crédit hypothécaire et le crédit-bail sont en préparation. La situation des quelques banques fragiles est sous contrôle et leur redressement est en bonne voie. Une stratégie pour le développement du secteur de la micro finance a été élaborée avec l'appui du PNUD.

Dans le secteur des assurances, les sociétés d'assurance enregistrent des profits pour l'essentiel mais il leur est reproché les lenteurs dans le règlement des sinistres. Les structures de contrôle et de supervision dédiées du secteur financier (COBAC, CIMA, MINFI) ont de grands besoins en ressources humaines de qualité.

Toutefois, Malgré la bonne tenue du secteur financier, il reste globalement exposé :

- au niveau d'endettement de la SONARA si sa dette envers l'Etat n'est pas apurée dans la mesure où elle bénéficie du soutien financier de la plus part des banques ;
- à la grande concentration des risques sur les entreprises stratégiques (AES-SONEL, SONARA, KPDC) et sur les grandes entreprises privées ;
- à la difficulté pour le crédit-bail et les banques commerciales à financer les PME-PMI à cause de leur faible capacité à proposer des projets bancables reposant sur des garanties crédibles et à disposer d'une personnalité juridique crédible ;

- à la détérioration des ratios prudentiels au cas où l'engouement des banques pour les emprunts obligataires lancés par l'Etat pourrait amener celles-ci à utiliser les avoirs propres ;
- à la faible densification du marché secondaire des titres;
- aux problèmes de caution douanière, des saisies-attribution, de non-paiement de la TVA et de classification comptable des titres dans le bilan des banques ;
- à la faiblesse du marché interbancaire et à la situation des apparentés.

Actions à mener pour améliorer la situation

- résoudre le problème d'endettement de la SONARA ;
- rendre opérationnelle la banque des PME-PMI ;
- densifier le marché secondaire des titres ;
- améliorer le fonctionnement du marché interbancaire.

Critère 14: Evaluer l'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources.

Note

4/6

En 2013, l'efficacité et la profondeur du système financier sont demeurées caractérisées par un marché secondaire embryonnaire qui ne permet pas le dénouement des transactions pour les volumes importants (faible profondeur). L'offre sur le marché primaire des titres, sous réserve d'une bonne organisation et d'une bonne communication permet que les titres soient écoulés. En termes d'efficacité, si l'offre de services financiers est théoriquement accessible aux entreprises et aux ménages, les questions de financement de l'économie et d'accompagnement approprié (financier mais aussi conseil, montage des projets et structuration financière) demeurent non résolues de manière satisfaisante, notamment en ce qui concerne les PME. Les crédits sont concentrés sur quelques entreprises, ce qui pose un problème de partage du risque.

On note aussi pour le regretter que les banques sont plus orientées vers les bons du trésor (court terme), et moins portées vers les obligations de trésor (titre à long terme).

Toutefois, l'année 2013 a aussi connu l'assouplissement des conditions de classifications des titres par la COBAC.

Par ailleurs, les agrégats monétaires du Cameroun se sont nettement améliorés par rapport à 2012, à travers l'augmentation des avoirs extérieurs nets (1,5%), l'augmentation du crédit intérieur (17,5%) et l'accroissement de la masse monétaire (11,6%).

Malgré cette embellie, le secteur fait face aux problèmes liés à la stabilité financière ci-dessus évoquée, et à la situation des banques en difficultés, ainsi qu'à la contre performance du secteur de la microfinance.

Critère 15 : Evaluer l'accès aux services financiers.

Note

3,5/6

Le taux de bancarisation de la population camerounaise (pourcentage des personnes disposant d'un compte bancaire) tourne autour de 5%, auquel il faut ajouter 1,2 millions de personnes disposant de comptes dans les établissements de microfinance (EMF). Une récente étude du MINFI impute le faible accès aux services financiers en milieu rural à l'enclavement qui limite le déploiement géographique des EMF, aux taux, aux montants et maturités (délais de remboursement) inadaptés. On estime entre 6 et 12 millions, sur une population totale de 20 millions, de personnes qui devraient encore accéder aux services financiers de base.

Les couches les plus vulnérables sont encore exclues du circuit financier moderne. Les exclus ont beaucoup plus recours au système informel dont le taux d'usure reste assez fort et préjudiciable pour le développement socio-économique (ce taux est de 19,54% contre 14,66% pour les banques).

Cependant on note avec un intérêt certain le développement accéléré du mobile banking. Ce phénomène consiste à disposer d'un compte bancaire via la téléphonie mobile pour certaines transactions financières. Le Cameroun se classe dans le peloton de tête des pays africains dans ce domaine.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- améliorer l'accès aux services financiers pour les couches sociales les plus vulnérables ;
- encourager le développement du mobile banking.

6. Environnement de la réglementation des affaires

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire et le contexte des politiques favorisent ou entravent l'investissement privé, la création d'emplois et la promotion de la productivité. L'accent est mis sur la réglementation directe des affaires et la régulation du marché des marchandises et du marché des facteurs.

Critère 16: La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence.

Note

3,5/6

Des actions particulières ont été mises en œuvre pour simplifier les procédures de création des entreprises par la mise sur pied des Centres de Formalités de Création d'Entreprise (CFCE). Ces Centres n'existent encore que dans certaines villes (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda et Garoua).

En 2013 particulièrement, quatre résultats majeurs peuvent être mis en évidence : (i) la loi fixant les incitations à l'investissement privé, (ii) loi régissant les zones économiques, (iii) la création d'une Agence de Promotion des PME et (iv) la publication du texte instituant la libéralisation des annonces légales.

Le cadre de promotion des investissements devrait être amélioré avec l'entrée en service de l'API et la création de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APPME) au sein de laquelle est créée un Guichet unique.

On note également la mise en place d'un conseil national de la concurrence dont l'efficacité reste encore attendue.

En dépit de ces avancées, les rapports Doing Business et le Secteur privé camerounais par la voie des organisations patronales comme le Groupement Inter Patronal du Cameroun (GICAM) en appellent à plus d'efforts, plus d'assouplissement des procédures de la part des Autorités.

La lenteur dans l'application de la loi sur les incitations reste un frein à la création des entreprises.

Du fait des retards observés dans la mise en œuvre de ces mesures incitatives, les classements du Cameroun au Doing Business et dans le Rapport du World Economic Forum (WEF) se sont détériorés.

Action à mener pour améliorer la situation : rendre effectives les mesures adoptées dans le cadre du CBF.

Critère 17 : Evaluer la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours.

Note

4/6

Plusieurs entités assurent la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles. Il s'agit notamment du MINIMIDT, du MINEPDED, du MINCOMMERCE et de l'ANOR qui veillent au respect de la réglementation et des normes en procédant à l'inspection des installations industrielles et commerciales. Il est à relever que les entreprises se plaignent de la multiplicité des inspections et contrôles et souhaitent généralement qu'une seule inspection regroupe toutes les administrations, ce qui n'est pas encore le cas du fait des insuffisances administratives en matière de coordination.

Le ministère du Commerce assure la réglementation en matière de prix et de lutte contre les pénuries simulées et la spéculation.

Action à mener pour améliorer la situation : coordonner les activités d'inspection des différentes administrations impliquées dans le contrôle des normes

Critère 18 : Evaluer la réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres).

Note

3,5/6

Le marché camerounais de la main d'œuvre est libéralisé. Des textes relatifs aux droits des employés existent. Très souvent, du fait de la protection des droits des employés et généralement à l'initiative des syndicats, on observe des tensions dans les entreprises entre employeur et employés. On note que le ministère du travail et les syndicats œuvrent pour l'amélioration de la réglementation du marché du travail, à travers l'intensification des dialogues entre employeurs et employés même si les effets restent timides. La réglementation relative à la terre est en amélioration au ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières à travers la mise sur pied d'un dispositif visant simultanément à faciliter la délivrance des titres fonciers, à sécuriser ces titres et à veiller sur leur conformité. Mais là encore, l'effectivité des engagements reste peu tangible. L'accès au titre foncier reste un chemin de croix.

Le coût des facteurs constitue une charge énorme pour les entreprises. Il s'agit notamment des coûts des télécommunications, du déficit énergétique, de la faible compétitivité du Port Autonome de Douala, du manque de routes et d'une insuffisance de main d'œuvre qualifiée et adaptée.

Actions à mener pour améliorer la situation

- améliorer l'accès aux facteurs de production ;
- améliorer la réglementation relative à la terre.

C. Mesures d'inclusion/d'équité sociale

7. Égalité hommes-femmes

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions ci-dessous.

Critère 19 : Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain.

Ici, l'accent est mis sur l'éducation dans le primaire, le secondaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les soins prénatals et lors de l'accouchement, et les services de planification familiale.

Note

5/6

La réalisation de l'OMD 3 qui vise à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015 est en amélioration au regard de l'évolution des indicateurs sociaux. L'indice de parité est de 0,86. L'écart filles/garçons dans le primaire et le secondaire s'est réduit sensiblement, de 4,3 % en 2001 à 0,6 % en 2010 (INS, mars 2012). Et la tendance est loin de s'inverser en attendant les prochaines enquêtes. La parité progresse significativement dans le secondaire, avec une réduction plus marquée de l'écart entre les deux sexes, de l'ordre 0,01 et de 0,08 pour le premier et le second cycle. L'enquête EDS-MICS de 2011 montre que près de 70 % des femmes sont alphabétisées, contre 82 % des hommes.

Critère 20 : Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques.

L'accent est mis sur la participation et la rémunération de la main-d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession.

Note

3/6

On note toujours quelques disparités hommes/femmes dans la population active – et une forte inégalité au niveau du foncier. Bien que l'ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 garantisse, sans discrimination, à toute personne physique ou morale possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement, dans la pratique, la situation ne semble guère favorable aux femmes : celles-ci sont quasiment absentes des registres fonciers.

Critère 21 : Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur.

L'accent est mis sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le droit de la famille, les violences à l'encontre des femmes et la participation à la vie politique

Note

5/6

Le Cameroun a organisé en 2013 des élections sénatoriales, législatives et municipales qui ont vu la représentativité des femmes s'améliorer significativement. Déjà depuis le code électoral qui exige un minimum de 30% de femmes dans les listes de candidats, jusqu'aux résultats définitifs qui présentent 20% au sénat et 30,8% à l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, le pays a déjà ratifié le CEDAW et s'active pour sa vulgarisation et son application.

Toutefois, on peut regretter que le code de la famille reste toujours attendu.

Action à mener pour améliorer la situation : veiller à l'application effective de l'ensemble des recommandations visant à réduire les disparités hommes/femmes

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

Évaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté

Critère 22 : Évaluer dans quelle mesure les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés.

Note

4,5/6

Le pays dispose d'un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) élaboré à partir des stratégies et politiques sectorielles et après des enquêtes auprès des ménages, ECAM, EDS, MICS, etc. Ces documents et enquêtes socioéconomiques permettent d'identifier avec efficacité les individus et groupes pauvres ou vulnérables. La mise à jour de ces études et la régularité des enquêtes qui devrait conduire à détecter presque en temps réel les nouveaux groupes et individus vulnérables de même que les progrès réalisés pour remédier à la situation. Cela exige un appareil statistique performant et efficace. Des efforts sont faits dans ce sens par le gouvernement avec le soutien des PTFs. Mais le chemin reste long.

Critère 23 : Evaluer dans quelle mesure une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée.

Note

4/6

Le DSCE, appuyé par plusieurs stratégies sectorielles, a été conçu pour être mis en œuvre dans cette logique de planification et programmation axée sur les résultats. On constate que l'incidence de sa mise en œuvre reste toujours moins perceptible en termes d'amélioration substantielle des conditions de vie des individus et groupes vulnérables.

Dans cet esprit, un projet de filets sociaux agissant par des transferts nets aux ménages les plus pauvres est en cours d'expérimentation sur 02 sites pilotes, préparatoires à une action plus large de couverture nationale dans sa phase de croisière.

Critère 24 : Evaluer dans quelle mesure la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources.

Note

3,5/6

Le CDMT central (ou CBMT) et les CDMT sectoriels sont élaborés et constituent le point de départ de la programmation budgétaire pluriannuelle. On note malheureusement beaucoup de problèmes en termes de consommation effective du budget et de qualité de la dépense publique y relative.

Par ailleurs, la mise en application dès janvier 2013 du Nouveau régime financier consacrant le principe du budget programme participe de cette logique de la gestion axée sur les résultats. Mais les difficultés d'adaptation au changement de paradigme restent le principal facteur limitant.

Action à mener pour améliorer la situation : accroître le rythme consommation effective du budget et de la qualité de la dépense publique

▪ Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques

Critère 25 : Evaluer l'incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs.

(Un impôt régressif redistribue les revenus des pauvres aux riches, en imposant un plus grand pourcentage à mesure que diminue l'assiette d'imposition. Par contre, un impôt progressif redistribue les revenus des riches aux pauvres. Sous un système d'impôt progressif, le taux moyen de l'impôt (sur le revenu) est de plus en plus élevé à mesure que s'accroît l'assiette d'imposition).

Note

4/6

L'impôt sur le revenu est conceptuellement progressif. La défiscalisation des importations des produits de premières nécessités et l'exonération des produits agricoles à l'exportation visent à renforcer cette progressivité. A l'inverse les subventions des produits pétroliers dont le montant des ressources en jeu est très élevé bénéficieraient plus aux riches.

Critère 26 : Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Note

4/6

La défiscalisation de certaines denrées à l'importation, l'exonération de taxes sur les produits de première nécessité visent à baisser le prix et en faciliter l'accès aux pauvres. La réactivation du contrôle des prix des produits de consommation courante par le Ministère du Commerce (...) participe du même souci à l'effet de répercuter effectivement les avantages concédés sur les prix de vente, au bénéfice des consommateurs. Dans les faits, les résultats sont restés mitigés. De même, la Loi des finances prévoit des impôts spécifiques sur les biens de luxe.

9. Valorisation des ressources humaines

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs public et privé ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous.

Critère 27 : Evaluer les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive.

Note

2,5/6

Malgré la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de santé révisée, la mortalité maternelle et néonatale reste élevée, du fait principalement des complications des grossesses et des

accouchements. Les indicateurs de santé se dégradent et l'incidence des maladies continue de s'accroître. A cela, s'ajoute le retour des maladies disparues il y a quelques années. La planification familiale semble quant à elle être en voie de maîtrise.

Action à mener pour améliorer la situation : réviser la stratégie sectorielle de santé et assurer une mise en œuvre rigoureuse.

Critère 28 : Evaluer les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation.

Les programmes de développement de la petite enfance couvrent à la fois les programmes formels et informels (pouvant combiner des interventions de promotion de l'éducation, de la santé et de la nutrition) ciblant les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Note 5/6

Les efforts du gouvernement continuent de porter des fruits. On note à cet effet une amélioration du taux net global de scolarisation au primaire, un accroissement du taux d'achèvement dans le primaire.

Critère 29 : Evaluer la prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme.

Note 3,5/6

Beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. Il y a des progrès notables en termes de réduction de la séroprévalence. On note, malgré les financements alloués, quelques pénuries d'antirétroviraux certes en baisse par rapport à 2012, la recrudescence du paludisme dans le septentrion du pays et de temps en temps, la résurgence des épidémies de choléra.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- vulgariser et systématiser davantage le dépistage ;
- améliorer la gestion des stocks des ARV ;
- consentir plus d'efforts à la destruction du vecteur du paludisme.

10. Protection sociale et travail

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.

Critère 30 : Évaluer les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge.

Un régime de pension adéquat est celui qui prévoit des avantages pour toutes les personnes qu'il faut pour prévenir la pauvreté des personnes âgées dans un pays d'un certain niveau de développement, en plus de donner des moyens fiables à la vaste majorité de la population pour subvenir à leurs besoins de consommation pendant toute leur vie.

Un régime abordable est celui qui répond à la capacité de financement des individus et de la société, et qui n'affecte pas indûment les autres impératifs sociaux ou économiques, ou n'entraîne pas des conséquences fiscales intenable.

Un régime viable est celui qui repose sur une gestion financière judicieuse et la capacité à se maintenir sur une période prévisible, sur la base d'une série d'hypothèses raisonnables. Un régime robuste est celui qui repose sur la capacité à faire face aux chocs majeurs, y compris les chocs provoqués par des pressions économiques, démographiques et politiques.

Note

2,5/6

Un rapport du Bureau International du Travail (BIT) révèle que la sécurité sociale est très peu développée et la répartition des ressources et du revenu national est très inégalitaire. Les programmes de sécurité sociale d'épargne pour les personnes du 3^e âge sont très peu connus. La gestion des pensions reste insatisfaisante. Seuls les agents de l'État et ceux du secteur privé formel bénéficient d'une retraite à peu près sûre, les autres travailleurs du privé continuent à rencontrer des difficultés dans la perception de leur pension retraite, le plus souvent pour cause de non versement des cotisations à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) par leurs employeurs. Cependant, de récentes actions menées par la CNPS dans le but de recouvrer de façon optimale les cotisations et d'améliorer le paiement rapide des pensions pourraient à moyen terme porter des fruits.

Action à mener pour améliorer la situation : finaliser les études sur la couverture sociale universelle et commencer la mise en œuvre.

Critère 31 : Évaluer la protection des normes fondamentales du travail.

Chacune des quatre normes fondamentales du travail correspond à deux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays membres de l'OIT. Les conventions en question sont les suivantes : la Convention sur le travail forcé (No. 29) ; la Convention sur l'abolition du travail forcé (No. 105) ; la Convention sur l'âge minimum (No. 138) ; la Convention sur les pires formes de travail des enfants (No. 182) ; la Convention sur l'égalité de rémunération (No. 100) ; la Convention concernant la discrimination dans l'emploi et les professions (No. 111) ; la Convention sur la liberté syndicale (No. 87) ; la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (No 98.)

Note

3/6

Le pays a ratifié la plupart des conventions de l'OIT, ce qui lui a permis d'assurer la Présidence des organes statutaires de l'OIT il y a quelques années. Toutefois, dans la pratique, la protection des normes de travail reste un chantier aux résultats peu perceptibles. La crise économique ayant favorisé certains dysfonctionnements, les employeurs semblent aujourd'hui continuer à s'y complaire, à leur avantage et au désavantage des employés.

Action à mener pour améliorer la situation : veiller au respect des conventions ratifiées.

Critère 32 : Évaluer la réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail.

Note 1,5/6

Les mécanismes de détermination des salaires dans les secteurs public et privé sont différents. Par ailleurs, la mobilité entre ces deux secteurs, déjà à sens unique est assez limitée. Enfin, le favoritisme et l'existence des réseaux illicites et non transparents de cooptation continuent d'entretenir les iniquités sur le marché du travail et renforce la segmentation du marché du travail.

Critère 33 : Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; et les initiatives à base communautaire.

Note 3,5/6

Le problème de l'emploi des jeunes reste une préoccupation pour le Cameroun. Après le recrutement des 25 000 jeunes à la Fonction Publique, plusieurs mécanismes sont mis sur pied pour intégrer les jeunes dans la réalisation des grands projets structurants engagés dans le pays. On note également des initiatives de promotion de l'auto-emploi et de base communautaire tel que le Service civique national de participation au développement, le PIAASI, le PAJER-U & PIFMAS, et plusieurs autres initiatives dans le secteur agropastoral qui sont mis en œuvre pour remédier à ce problème. Cependant, la situation de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier est loin d'avoir trouvé des solutions satisfaisantes.

Action à mener pour améliorer la situation : rendre transparents les processus de sélection au niveau des différentes structures d'appui et des programmes d'insertion des jeunes.

11. Politiques et réglementation de l'environnement

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Critère 34 : Evaluer la gestion de la conservation de l’atmosphère, de l’eau et des déchets.

Note 4,5/6

En prélude à leur exécution ou installation, toutes les infrastructures d’envergure et toutes les entreprises notamment minières sont soumises à l’obligation d’élaborer et de présenter au public une étude d’impact environnemental qui permet de déterminer les risques environnementaux et d’envisager les éventuelles mesures correctrices ou d’atténuation. L’entreprise Hygiène et salubrité du Cameroun (HYSACAM), à travers des accords signés avec les municipalités, assure la collecte des déchets dans les dix principales villes du Cameroun. La ville de Yaoundé dispose déjà d’une station de captage du biogaz sur le site de la décharge de Nkolfoulou. Une autre décharge est en construction à Douala, sur le site de la décharge de Bassa.

Par ailleurs, le pays a annoncé l’interdiction de l’utilisation des emballages en plastique non biodégradable, donnant 18 mois de grâce pour la transition avant l’application dès avril 2014.

Critère 35 : La gestion des zones côtières.

Note 3/6

Le MINEPAT, dans sa composante aménagement du territoire, dispose d’une Direction en charge des zones côtières/frontalières : zone de Bakassi ; zone de Douala et Kribi ; gestion des mangroves.

Leur développement qui devrait être accéléré pour des raisons sécuritaires semble cependant ne pas évoluer à une bonne vitesse pour les riverains qui justement font face à des incursions de la part des populations en provenance d’autres pays, notamment le Nigeria.

Critère 36 : La gestion des ressources naturelles.

Note 5/6

Les revenus tirés de l’exploitation des ressources naturelles, notamment du pétrole sont inscrites au budget de l’Etat et donc gérées avec plus de transparence. En 2013, le Cameroun qui venait d’accéder au processus de Kimberley a aussi été déclaré pays conforme à l’Initiative de Transparence pour les Industries Extractives (ITIE). Le pays est également admis au processus de certification des forêts de l’UE (APV-Flegt).

D. Gouvernance : gestion et institutions du secteur public

12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'Etat de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

Critère 37 : Evaluer la base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels.

Note 2,5/6

Le Cameroun est membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ainsi que de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont il abrite les sièges. Les bases juridiques de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels au Cameroun sont celles imposées par ces Institutions. Mais comme le montre le rapport de l'OIT, dans les faits, l'enregistrement des titres de propriété reste complexe et coûteux. Il demeure une incohérence entre les systèmes moderne et traditionnel d'attribution des terres. Enfin, l'informatisation des transferts de propriété et des informations cadastrales restent peu satisfaisantes.

Critère 38 : Evaluer la prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire.

Note 3/6

Au Cameroun, les lois sont prévisibles du point de vue de leur stabilité. Cependant la faiblesse des contre-pouvoirs, la corruption qui reste forte malgré la lutte qui est menée contre elle, les réseaux illicites et la cooptation favorisent le non respect des lois qui affectent l'activité économique.

Critère 39 : La difficulté à obtenir les licences d'affaires

Note 4/6

Le Cameroun a simplifié les procédures de démarrage des affaires. Mais du fait des tracasseries administratives, d'une certaine opacité liée à la diffusion insuffisante des informations sur les réformes liées au cadre des affaires, les difficultés restent persistantes.

Critère 40 : La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.

Note 4/6

Le Cameroun reste un pays de paix dans le contexte de la sous-région Afrique centrale et de la région Afrique en général. Toutefois, on enregistre depuis quelques temps des enlèvements et des attaques du groupe islamique Boko Haram. On se doit d'admettre que le banditisme de rue et des actions de délinquance existent, mais restent négligeables et du domaine du contrôlable au point de ne pas constituer une entrave à l'activité économique. Cependant, certaines entreprises estiment dépenser 5 à 10% de leur chiffre d'affaires pour leur sécurité.

Action à mener pour améliorer la situation : renforcer la lutte contre l'insécurité et le banditisme dans les grandes villes et les sites de réalisation des projets.

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

Critère 41 : Evaluer la mesure dans laquelle il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Note 4/6

La conception du budget et son analyse font bien ressortir des dépenses pro-pauvres selon le schéma du DSCE. Ce qui dénote de la prise en compte de la réduction de la pauvreté comme priorité depuis 2010 (lancement du DSCE).

Critère 42 : Evaluer la mesure dans laquelle il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré.

Note 4/6

Il existe une institution supérieure chargée du contrôle des finances publiques qui relève de l'autorité directe de la Présidence de la République. La Direction Générale du Budget au MINFI dispose d'une Division de contrôle des opérations budgétaires (DCOOB), avec des démembrements au niveau de chaque administration (CFS : contrôles financiers spécialisés). Mais le travail fourni par toutes ces structures exige encore des améliorations certaines en termes de suivi, de reporting, d'évaluation et de sanctions.

Critère 43 : Evaluer la mesure dans laquelle il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi.

Note

4/6

La loi fait obligation au gouvernement de soumettre des rapports de gestion au Parlement (commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat), au Contrôle supérieur de l'Etat (CONSUPE), à la Chambre des Comptes, et sur demande, à la commission nationale anti-corruption (CONAC). Ces Institutions étant relativement jeunes, pour certaines et la mise en œuvre des réformes du contrôle de la gestion financière étant elle-même progressive, leurs rapports restent perfectibles du point de vue de leurs contenus et de leurs présentations. Par ailleurs, les rapports entre ces Institutions et les administrations dépensières doivent encore être améliorés pour les échanges d'informations mais aussi en termes d'échanges d'expériences. On note enfin que ces informations ne sont pas suffisamment accessibles au public.

Critère 44 : Evaluer la mesure dans laquelle il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental.

Note Non évalué

Critère non évalué, le pays ne disposant pas d'autorités locales bénéficiant d'un budget local issu d'une répartition à partir d'un niveau central.

L'élaboration du budget annuel respecte habituellement le principe de la répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental. Concernant la décentralisation, la fiscalité locale est en construction. Il existe des taxes dédiées qui sont collectées par les collectivités territoriales décentralisées elles-mêmes ou par le fisc et qui sont reversées à ces dernières. S'agissant des EPA, certains d'entre eux sont aussi bénéficiaires des recettes propres dites affectées. Mais pour l'heure, les CTD et les EPA bénéficient d'un budget relatif et non sur base égalitaire. On peut donc trouver des structures avec des budgets non significatifs.

14. Efficacité de la mobilisation des ressources

Ce critère permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Critère 45 : Évaluer la politique fiscale.

Note 3,5/6

Les niveaux de recettes fiscales prévues par les différentes lois de finances sont généralement atteints à quelque chose près mais il y a lieu de relever que la pression fiscale calculée est assez faible et que de nombreuses niches fiscales demeurent non ou sous exploitées. S'agissant des recettes non fiscales et plus précisément des dividendes, des imperfections subsistent.

Actions à mener pour améliorer la situation :

- *activer les niches fiscales telles que : la taxe foncière, l'impôt sur le patrimoine, le conseil et l'intermédiation fiscale, le secteur informel et le secteur évadé, etc.*
- *avoir une bonne maîtrise de l'assiette fiscale (fichier des contribuables).*

Critère 46 : L'administration des impôts.

Note 3,5/6

En fin 2013, suite à une étude conséquente, une nouvelle organisation de l'administration fiscale visant une meilleure gestion des différents types d'impôts et des différents types de contribuables a été adoptée. Cette nouvelle organisation délimite les grandes villes (Douala et Yaoundé) en affectant chaque entreprise à un CME (Centre des Moyennes Entreprises) dédié. Les listes des différents contribuables rattachés à ces CME ont été rendues publiques.

Si cette organisation est de nature à permettre à la Direction Générale des Impôts de mieux répondre aux préoccupations des différents types de contribuables et aux différents types d'impôts, il y a lieu de relever que le système déclaratif est gourmant en contrôles, et donc en personnel. D'autre part, l'importance du secteur informel reste un des défis majeurs auxquels il va devoir continuer à faire face, au même titre que l'efficacité des agents et la corruption à laquelle ils sont exposés.

15. Qualité de l'administration publique

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales.

Critère 47 : La coordination des politiques et la réactivité.

Note 2/6

Les politiques ne sont pas toujours coordonnées. Le bilan fait par le Chef de l'Etat lui-même n'a cessé de le déplorer depuis des années. Son dernier message du 31 décembre 2013 à la nation l'illustre à souhait.

L'analyse présentée par le CAMERCAP-PARC dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement des capacités (SNRC) est revenue un peu plus en profondeur sur le sujet.

Action à mener pour améliorer la situation : mettre en œuvre le programme « Rationalisation des institutions (...) de la stratégie nationale de renforcement des capacités ».

Critère 48 : Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle.

Note 2,5/6

La gestion axée sur les résultats ne porte pas de fruits dans le pays depuis sa mise en place du fait d'un déficit évident de capacités (et non de ressources).

Action à mener pour améliorer la situation : mettre en œuvre le programme 2 « Optimisation des capacités de programmation et de mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement, décliné dans la SNRC ».

Critère 49 : Le mérite et l'éthique.

Note 1/6

Il n'existe toujours pas de mécanismes permettant de valoriser le mérite et de rétablir l'éthique dans le pays. Le choix discrétionnaire laisse beaucoup de place au favoritisme et aux réseaux ainsi qu'à la cooptation qui sont quasiment érigés en principes.

Action à mener pour améliorer la situation : mettre en œuvre le programme 1 « Adoption d'une approche intégrée du capital humain, déclinée dans la SNRC »

Critère 50 : L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale.

Note 2,5/6

Le problème des fonctionnaires fictifs et absents persiste dans le pays. On remarque ainsi des personnes qui perçoivent des salaires mais qui n'occupent pas leur poste de travail. On déplore également une rémunération non uniformisée et une prolifération des statuts particuliers ainsi que des incohérences entre le fichier solde et celui du personnel. Un phénomène vieux de plus de 20 ans qui perdure.

Actions à mener pour améliorer la situation : Promouvoir une administration de poste de travail et une culture de la sanction.

16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

Critère 51 : L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance.

Note 3/6

L'Exécutif élabore annuellement un Rapport sur la Situation et les Perspectives Economique, Sociale et Financière de la Nation (RASPEFIN) pour l'année N en vue de soutenir la loi des finances de l'année N+1, à faire voter par le Parlement. Une loi de Règlement portant sur l'exercice N-1 est également annexée. En outre, selon la loi sur le régime financier de l'Etat en vigueur, l'Exécutif doit présenter après six mois d'exécution, un rapport de Performance à mi-parcours au Parlement et, en fin d'exercice, un rapport annuel de Performance. Le CONSUPE assure les fonctions d'Audit et de Contrôle des Finances Publiques selon les normes internationales (INTOSAI). Plusieurs initiatives et mesures de lutte contre la corruption telles que la mise en place du Ministère des Marchés Publics et de l'Agence de régulation des Marchés Publics, opération épervier, l'opérationnalisation de la CONAC, la redynamisation des opérations de contrôle, la création du Tribunal Criminel Spécial, sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la qualité et les performances de la dépense publique.

Malgré tout cet arsenal juridique et institutionnel, les résultats restent mitigés ! La pertinence et la qualité des rapports restent également à parfaire.

Critère 52 : L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques.

Note 4/6

Cet accès s'améliore de façon globale. On peut citer : la publication des résultats de l'exécution du budget chaque trimestre dans la presse publique et privée; la publication de la loi de finances et du journal des projets dans tous les médias et l'affichage partout où besoin est; l'obligation à toutes les administrations de disposer d'un site internet pour la publication des informations sur leurs activités ; l'adhésion du pays à l'initiative e-government et OPEN DATA. Le Cameroun a également été admis à l'ITIE.

Beaucoup reste cependant à faire en termes de mise à jour des sites internet, de diffusion suffisante des informations sur les différentes actions de l'État auprès du public, et de prévisibilité des actions du gouvernement. De même, l'exploitation optimale et positive de cette information par les médias devrait être soutenue.

Critère 53 : Autonomie du pouvoir d'État par rapport aux groupes d'intérêts.

Note 2/6

La situation d'accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêt perdure au Cameroun. Le pays semble être le champ de bataille de différents groupes d'intérêts à tous les niveaux. Il en ressort qu'une promotion ou un positionnement est le fait d'une influence de tel réseau ou groupe qui doit en tirer les bénéfices à son avantage, et ceci au détriment des autres et de l'État. Un acteur social a assimilé cela à une prise en otage de l'État par des lobbies ou encore à une "privatisation" de l'État qui par essence est une notion publique. /-

Egalement disponibles dans la même série:

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS, Cameroun 2011

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS, Cameroun 2012

A paraître :

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS, Cameroun

Analyse dynamique , période 2011 à 2013.

Cameroon Policy Analysis and Research Center (CAMERCAP-PARC) ou Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales du Cameroun est la résultante d'une coopération active entre La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Le **CAMERCAP-PARC** dérive d'une mutation conceptuelle de l'ex- Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière (CAMERCAP phases 1 et 2) en un Think Tank, parmi la vingtaine qu'ACBF soutient en Afrique.

CAMERCAP-PARC a pour missions principales :

- 1) d'assister le gouvernement en matière de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales ;
- 2) de développer les capacités managériales dans le secteur public, le secteur privé et la société civile pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ;
- 3) de renforcer les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat privé et les mécanismes innovants;
- 4) d'encourager le dialogue entre l'Etat et les acteurs non étatiques.

Le **CAMERCAP-PARC** bénéficie pour cela d'un financement conjoint de ACBF/Etat du Cameroun et reste ouvert à d'autres sources de financement sous réserve que ceux-ci rentrent en ligne avec ses missions et objectifs.

Ses principales activités sont concentrées dans la réalisation des études et la recherche appliquée sur les questions d'actualité en matière de développement. Il milite également pour une diffusion et une appropriation pour tous, des enjeux et débats économiques et sociaux.

Il participe de la volonté du gouvernement et des partenaires techniques et financiers de mettre en place tous les instruments nécessaires pour éclairer la prise de décision dans le domaine économique et social.

